



| | |
|--|---|
| <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>SEANCE DU 07 MARS 2024</p> |
| <p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 43 Ont participé au vote : 57 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 1 Date de la convocation : 29 février 2024</p> | <p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le SEPT MARS, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p> |
| <p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Motion de soutien à la Chambre d'Agriculture pour un plan d'urgence de sécurisation en eau du Département</p> <p>N° d'Ordre : 70-24</p> <p>Classification @ctes : 9.4 Vœux et motions</p> <p>Secrétaire de Séance : Ahmed BEKHEIRA</p> | <p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BOSC a donné procuration à Gérard QUES, Jean-François LABORDE a donné procuration à Claude SIRE, Guy CASSOLY a donné procuration à Aude VIVES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Roger PAILLES, Etienne TURRA, a donné procuration à Agnès ANCEAU-MORER, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET a donné procuration à Gladys DA SILVA, Claire LAMY a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à René DRAGUE, Henri GUITART a donné procuration à Patrice ARRO.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Anne LAUBIES, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p> |

Le Président,

DONNE LECTURE de la motion de la Chambre d'Agriculture prise en cession du 04 mars 2024 pour un plan d'urgence de sécurisation en eau du Département.

PROPOSE de soutenir à la Chambre d'Agriculture sur cette motion.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 56 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**.

SOUTIENT la Chambre d'Agriculture sur la motion pour un plan d'urgence de sécurisation en eau du Département.

La motion de la Chambre d'Agriculture est annexée à la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 19 Mars 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.



MOTION

Pour un plan d'Urgence de sécurisation en EAU du Département

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, réunie en session le 4 mars 2024, sous la présidence de Mme Fabienne BONET,
La représentante de la Région Occitanie Mme Judith CARMONA,
La Présidente du Département Mme Hermeline MALHERBE,
Les députées et sénateurs représentés,
Le président de l'AMF 66 M. Edmond JORDA,
Les présidents de syndicats de bassin versant,
Les présidents des chambres consulaires,
Les représentants de fédérations de canaux,
Les présidents d'Associations Syndicales Autorisées,
La FDSEA et les JA66,

CONSIDERANT les dérèglements climatiques que nous subissons de plein fouet et la période d'extrême sécheresse que traverse notre Département,

CONSIDERANT l'impact désastreux que le manque d'eau a sur l'alimentation en eau de la population de certaines communes et qui risque de s'étendre,

CONSIDERANT l'impact désastreux que le manque d'eau a sur notre agriculture et qui risque de s'aggraver et de se propager à l'ensemble des activités économiques,

CONSIDERANT l'impact désastreux que le manque d'eau pourrait avoir dans les prochains mois et dans l'avenir sur la sécurité civile, la biodiversité, la forêt et les paysages de notre département (désertification, incendies à répétition...)

CONSIDERANT les lourdeurs administratives et les injonctions contradictoires qui pèsent sur les initiatives et les projets,

CONSIDERANT l'extrême faiblesse des fonds publics dédiés à la sécurisation des besoins en eau de notre agriculture, de nos activités et de notre territoire,

CONSIDERANT que beaucoup d'actions peuvent être mises en œuvre pour sauver notre agriculture, notre département et que ne pas agir revient à décider de nous abandonner,

DEMANDENT à ce que le territoire des Pyrénées-Orientales soit reconnu comme département pilote afin qu'un fonds dédié soit mis à disposition du Préfet du département pour financer les projets de sécurisation à brève échéance, que toutes les collectivités se mobilisent en tant que financeur et/ou porteur de projet et que des fonds européens soient mobilisés.

DEMANDENT à ce que l'Etat et l'ensemble des parties prenantes en compétence facilitent règlementairement et financièrement les projets en sortant du seul cadre de la substitution et des économies d'eau ainsi qu'une évolution de la réglementation sur les débits réservés,

DEMANDENT à ce que la solidarité nationale et régionale soit activée par une adduction en eaux brutes extérieures au département (eau du Rhône...) et au bénéfice des Pyrénées-Orientales,

DEMANDENT que soient créées des compensations hydrauliques,

DEMANDENT que l'Agriculture soit reconnue d'intérêt général,

DEMANDE au Préfet d'organiser très rapidement la priorisation des actions à réaliser en urgence.